

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2020 A
ASSOCIATIONS**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **24 FEV. 2020**

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme RUIZ Patricia,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention
exceptionnelle à l'association :

- « Foyer Blaise d'Auriol » (la grande lessive) pour un montant de 200 €
- « Sympathisants du Faubourg » (Corso, Fête musique) pour un montant de 680 €
- « Grande confrérie du cassoulet » (Salon agriculture 2020) pour un montant de 3 000 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2020 pour un
montant total de 3 880 €.

Vu la Commission des Finances en date du 13 février 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2020 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD